

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2019**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

BUDGET 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux, service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CRÉANCE ÉTEINTE – ANNÉE 2019

Admission en non-valeur d'une créance éteinte par l'effacement de la dette prononcé par le juge pour un montant total de 300,00 € sur le Budget Principal.

EXERCICE 2020 – BUDGET PRIMITIF

Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2020, et ses annexes, qui s'établit comme suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PRINCIPAL	35 341 420,00	35 341 420,00	19 216 460,00	19 216 460,00
ANNEXE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE	229 000,00	229 000,00	1 035 340,00	1 035 340,00
ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.	431 730,00	431 730,00	590 600,00	590 600,00
ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	911 000,00	911 000,00	221 500,00	221 500,00
ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C.I.S.	36 000,00	130 800,00	15 000,00	15 000,00
ANNEXE DES LOTISSEMENTS	646 660,00	646 660,00	340 830,00	629 660,00
ANNEXE AERODROME	144 500,00	144 500,00	20 000,00	20 000,00

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – ANNÉE 2020 – FIXATION DES TAUX

Fixation des taux de fiscalité directe pour 2020 comme suit :

	Taux 2019	Variation	Taux 2020
Taxe d'Habitation	17,62 %	0,00%	17,62%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,41 %	0,00 %	25,41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,16 %	0,00 %	49,16 %

AIDE AUX MONUMENTS HISTORIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

Approbation du programme de travaux pour la première tranche des travaux de restauration du Temple Protestant en raison des désordres diagnostiqués sur ses superstructures.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles.

AQUA SYLVA – FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE STOCKAGE ET DE BUREAUX – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 300 000 € contracté par Aqua Sylva auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire, pour financer la construction d'un bâtiment de stockage et de bureaux.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'à son complet remboursement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. La Ville s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer les conventions de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et Aqua Sylva.

HABITAT JEUNES DU SAUMUROIS – GARANTIE D'EMPRUNT

Le sujet est reporté.

EXERCICE 2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Attributions de subventions pour un montant total de 1 665 539,61 €

	Budget Voté	Proposition d'attribution au CM du 13/12/2020
Subventions aux associations	1 900 000,00 €	1 665 539,61 €
C.C.A.S. de Saumur	575 000,00 €	575 000,00 €
Comité de liaison de l'Enseignement Catholique - Subvention d'investissement pour l'équipement informatique des Écoles Privées	4 000,00 €	4 000,00 €
Conseil Départemental- Prévention Spécialisée	25 700,00 €	25 700,00 €
Conseil Départemental- Fonds Solidarité Logement	8 500,00 €	8 500,00 €

FINANCEMENTS DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX OGEC – EXERCICE 2020

Fixation du montant de la contribution de la Ville de Saumur aux OGEC en vue du financement des écoles privées, pour l'exercice 2020, comme suit :

- classes élémentaires : 320 € par élève saumurois et par an,
- classes maternelles : 1 050 € par élève saumurois et par an,
- classes Ulis : 345.50 € par élève saumurois et par an.

Décision de verser aux OGEC pour l'année 2020 les montants, étant précisé que ces sommes seront versées en quatre versements trimestriels conformément aux conventions de partenariat signées le 13 juin 2018 avec le Comité pour l'Enseignement Catholique du Saumurois et chacun des OGEC des établissements privés du 1^{er} degré sous contrat d'association concernés.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE LA VILLE DE DOUÉ-EN-ANJOU

Approbation de la convention de mise à disposition de l'agent au profit de la Ville de Doué-en-Anjou, à raison de 30% de son temps complet.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition auprès de la Ville de Doué-en-Anjou, pour la période allant du 18 mars 2019 au 31 décembre 2020, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRÈS DE LA VILLE DE SAUMUR – SERVICE CHÂTEAU/MUSÉE

Approbation de la convention de mise à disposition de l'agent du Centre Communal d'Action Sociale au profit de la Ville de Saumur.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition de personnel, pour la période allant du 21 novembre 2019 au 20 février 2020, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE SAUMUR AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / CLAIR SOLEIL

Approbation de la convention de mise à disposition de l'agent au profit du Centre Communal d'Action Sociale/ Clair Soleil.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Communal d'Action Sociale/ Clair Soleil, pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, ainsi que tout avenant ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE SAUMUR AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / LA SAGESSE

Approbation de la convention de mise à disposition de l'agent au profit du Centre Communal d'Action Sociale/ la Sagesse.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Communal d'Action Sociale/ la Sagesse, pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES EN CHARGE DES " RESSOURCES HUMAINES " ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition des services en charge des « Ressources Humaines » entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui prend effet au 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable chaque année suivante par voie d'avenant dans les mêmes formes.

Autorisation donnée au Maire ou son représentant pour signer la convention réglant des termes de la mutualisation des services RH avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

EMPLOIS SAISONNIERS 2020 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES ET DES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATIONS

Création des postes nécessaires au fonctionnement des services et fixation des rémunérations.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation des modifications suivantes :

1. Suite au départ à la retraite d'un agent social principal de 2ème classe exerçant ses fonctions à temps complet au sein de la Direction Services aux Familles – Maison de l'Enfance, il convient de recruter sa remplaçante sur le grade d'agent social à temps complet.

2. Par délibération du 5 avril 2019, le Conseil Municipal approuvait l'ouverture de 12 postes d'adjoints du patrimoine à temps non complet (21 heures hebdomadaires) pour assurer la saison touristique du château. Pour les nécessités du service (amplitudes d'ouverture plus importantes notamment en basse saison) et

pour faire face à l'augmentation de la fréquentation touristique, il apparaît nécessaire d'augmenter leur temps de travail (26 heures 30 hebdomadaires).

3. Afin de compenser le reclassement d'un éducateur de jeunes enfants de 2ème classe à temps non complet (80%) parti dans un autre service et pour répondre aux besoins de la Direction Services aux Familles – Maison de l'Enfance, il apparaît opportun d'ouvrir un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe à temps complet.

INSTAURATION DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE LA VILLE DE SAUMUR ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUMUR

Approbation de la charte de télétravail fixant les modalités, le cadrage de l'exercice du télétravail, telle que présentée en pièce jointe avec une application effective à compter du 1er février 2020 avec une période expérimentale de 8 mois.

Autorisation donnée au Maire ou son représentant pour signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE L'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE – AVIS SUR L'ARRÊT DE PROJET

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet du Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour la période 2020-2026, arrêté par délibération communautaire du 12 décembre 2019.

ACTION CŒUR DE VILLE – QUARTIER DE NANTILLY À SAUMUR – CESSION D'UNE PARCELLE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Acquisition d'un ensemble bâti et non bâti appartenant à la Ville et situé rue Pascal, par Monsieur Meunier ou toute société qu'il se substituerait, pour la réhabilitation en logements et aménagement du terrain en parking silo.

Acquisition par la Ville de 15 places de stationnement qui seront ouvertes au public, afin de satisfaire les attentes des habitants du quartier.

Échange portant sur la rue Pascal aux conditions sus-évoquées. Cet échange sera réalisé sous conditions suspensives d'obtention des financements et autorisations d'urbanisme nécessaire.

Pour son projet, le porteur participera à la rénovation du complexe sportif du Clos Coutard à hauteur de 50% dans la limite d'une assiette de 3 M€ TTC.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de partenariat mentionnant les intentions du porteur de projet et de la Ville de Saumur.

RUE DE LA CROIX BIDEAU À SAINT-LAMBERT DES LEVÉES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT À MONSIEUR ALAIN BRESSON

Acquisition d'une parcelle d'une contenance de 177 m², située rue de la Croix Bideau à Saint-Lambert-des-Levées, appartenant à Monsieur Alain BRESSON, moyennant l'euro symbolique.

Les frais de géomètre et de notaire sont mis à la charge de l'acquéreur.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

1 RUE CÉLESTIN PORT À SAUMUR - ÉCOLE DE FORMATION BEAUTÉ ET COIFFURE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME DADIE JEAN-MARIE

Décision de consentir à Monsieur et Madame Jean-Marie DADIE ou toute Société qu'ils se substitueraient, la mise à disposition par bail emphytéotique d'un ensemble immobilier composé d'une maison d'habitation, d'un bâtiment à usage d'activités sur deux niveaux et d'une cour, situé 1 rue Célestin Port à Saumur, pour une surface de 640 m², selon les conditions de mise à disposition suivantes :

* durée : 25 années à compter de la signature dudit bail,

* engagement du preneur à réaliser des travaux d'aménagement d'un centre de formation professionnelle destiné aux arts de la beauté et du bien être ;

* loyer annuel net et forfaitaire : 4 200 € payable d'avance et révisé annuellement en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction,

* bail emphytéotique établi en la forme notariée aux frais du preneur ;

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer le bail emphytéotique à intervenir.

PARKING CHOUDIEU À SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES – CONCESSION IMMOBILIÈRE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ PIXIM

Mise à disposition de la Société PIXIM Communication de trois emplacements de stationnement représentant une surface approximative de 40 m², situés sur le Parking Choudieu à Saint-Lambert-des-Levées, suivant une concession en la forme administrative d'une durée de 18 ans et moyennant une redevance annuelle de 170 €/place, révisable chaque année suivant la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

Les frais afférents à ce dossier seront pris en charge par le demandeur.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer la concession à intervenir.

PROJET DE CRÉATION D'UNE ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE – MAÎTRISE FONCIÈRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Approbation du programme de maîtrise foncière et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles.

Acquisition par la commune de Saumur de trois parcelles situées au lieu-dit « Les Iles » à Dampierre-sur-Loire, libres de toute location ou occupation, appartenant à trois propriétaires différents, moyennant le prix net et forfaitaire de 1 500 € l'hectare.

Ces parcelles seront ensuite mises à la disposition de l'AFP qui se chargera de leur gestion.

5 RUE BASSE SAINT-PIERRE À SAUMUR – CESSIION D'UNE QUOTE-PART INDIVISE D'UNE COUR ET D'UN VOLUME DE CAVES AU PROFIT DE MONSIEUR MATHIEU FONTAN

Cession à Monsieur Mathieu FONTAN ou toute Société qu'il se substituerait, des biens désignés ci-après, moyennant le prix net et forfaitaire de 1 500 € :

* une quote-part d'une cour en indivision cadastrée section AR n° 364 et située 5 rue Basse Saint-Pierre à Saumur,

* un volume de deux caves créé sous la sacristie de l'Église Saint-Pierre, à distraire de la parcelle cadastrée section AR n° 363 ;

Un géomètre est chargé d'établir un état descriptif de division en volumes, la délimitation du bien cédé et le relevé des servitudes grevant lesdits biens et ce, aux frais de la Ville de Saumur. L'ensemble de ces conditions sera réitéré dans l'acte de vente établi par le notaire de la Ville de Saumur, en collaboration avec le notaire de l'acquéreur et ce, à ses frais.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire ou au Premier-Adjoint pour signer l'acte de vente à intervenir.

ROUTE DE VIVY A SAINT-LAMBER DES LEVÉES – CESSIION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Désaffectation et déclassement de l'emprise de terrain. Cession à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, d'une emprise de terrain d'une surface approximative de 600 m², située route de Vivy à Saint-Lambert-des-Levées, moyennant l'euro symbolique.

Un document de modification du parcellaire cadastral permettant d'identifier l'espace concerné sera établi par les soins d'un géomètre, aux frais de l'acquéreur. Les frais de publicité foncière de l'acte de vente établi en la forme administrative par les services communautaires sont mis à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

IMPASSE DU PETIT CAPORAL À SAUMUR – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT À SAUMUR HABITAT

Le sujet est annulé, Saumur Habitat souhaitant construire une maison sur la parcelle.

IMPASSE DES HAUTES VIGNES À SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CESSION DE DEUX PARCELLES AU PROFIT DE LA SCI DES HAUTS DE VIGNES

Cession à la SCI des Hauts de Vignes représentée par Messieurs Laurent TARJON et Philippe BEDOUET, de deux parcelles situées impasse des Hautes Vignes à Saint-Hilaire-Saint-Florent, pour une surface totale 3448 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 65 000 €.

Cette cession est soumise à la condition suspensive d'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à l'opération envisagée, purgées de tout délai de recours des tiers et du retrait administratif. L'ensemble de ces conditions sera réitéré dans l'acte de vente établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION SITUÉE RUE PAUL BERT À SAUMUR – CESSION

Le sujet est reporté.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ANNÉE 2019 – BILAN ANNUEL - INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux qui se sont tenues en 2019.

CENTRE INTERNATIONAL DE SÉJOUR ET CAMPING DE SAUMUR – BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ FLOWER EXPLOITATION CAMPINGS – AVENANT

Pour favoriser la réalisation du projet de réhabilitation du stade d'athlétisme d'Offard à Saumur, porté par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le Conseil Municipal décide de soustraire du bail emphytéotique en date du 4 avril 2011 conclu avec la société FLOWER EXPLOITATION CAMPINGS, les parcelles cadastrées section AH n° 64 et n° 65 d'une surface de 1 251 m², à compter du 1er janvier 2020.

Après accord entre les parties, la réduction de la surface des parcelles données à bail ne modifiera pas le loyer annuel du bail emphytéotique. En effet, les anciens terrains de tennis soustraits du bail sont de faible contenance eu égard à la surface globale des terrains loués à la société FLOWER EXPLOITATION CAMPINGS et constituent, en raison de leur mauvais état actuel, une charge importante pour cette société.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire ou son représentant afin de signer l'avenant au bail emphytéotique du 5 avril 2011 conformément aux conditions susvisées, ainsi que tous documents y afférents.

CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME POUR LA GESTION D'ANJOU VÉLO VINTAGE – AVENANT – APPROBATION DES TARIFS

Décision de conclure un avenant au contrat de délégation de service public passé, le 18 décembre 2017, entre la Ville de Saumur, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Société Publique Locale Saumur Val de Loire Tourisme concernant l'organisation de la manifestation Anjou Vélo Vintage, afin que le terme dudit contrat soit porté au 31 juillet 2020.

Approbation des tarifs applicables, dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu entre la Ville de Saumur et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, à l'édition 2020 d' Anjou Vélo Vintage.

Autorisation donnée au Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'avenant correspondant.

FESTIVAL JEUNES TALENTS – TREMPLIN " MÉTIER ET MUSIQUE " - VALIDATION DU RÈGLEMENT

Validation du règlement du concours tremplin « Métier et Musique » ouvert par la Ville de Saumur dans le cadre du « Festival Jeunes Talents 2020 », et fixation des modalités d'attribution des prix remis aux participants à l'occasion de ce tremplin.

EXPOSITION DIVINE LOIRE – CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE – VALIDATION DU RÈGLEMENT

Validation des modifications du règlement du concours, induites par la reconduction de l'exposition en 2020 et par le changement de thème, qui précise notamment que :

- les œuvres devront parvenir en mairie de Saumur par voie numérique au plus tard le 10 avril 2020 à minuit ;
- un jury se réunira entre le 11 avril et le 10 mai 2020 pour désigner les lauréats pour chacune des six catégories ;
- une cinquantaine d'œuvres choisies parmi les œuvres reçues seront exposées et présentées au public lors de l'exposition "diVINE Loire" et les prix décernés à l'occasion du vernissage de l'exposition, dont la date sera communiquée ultérieurement.

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA SCOPE ET LA VILLE ET ENTRE LA MJC ET LA VILLE – AVENANTS DE PROROGATION

Approbation du projet d'avenant prorogeant d'un an les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et la SCOPE et entre la Ville et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Saumur, à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les avenants correspondants.

DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE – AFFECTATION DES CRÉDITS 2018 - INFORMATION

Décision d'acter les affectations de la Dotation de Solidarité Urbaine 2018.

CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE PAR L'ASSOCIATION ASEA (ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE) 2020-2021 – APPROBATION

Approbation de la convention pour les années 2020-2021.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette convention ainsi que tout acte en découlant.

Autorisation donnée Monsieur le Maire ou son représentant pour verser la subvention de 25 700 € au Département suivant les modalités définies par la convention.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 3 décembre au 12 décembre 2019 sous les numéros 2019/164 à 2019/173 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2017/158 du Conseil Municipal du 17 novembre 2017.

Saumur, le mercredi 18 décembre 2019
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET